Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260320-20260320_DELIB1-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six,
Présents	11	le vendredi 20 mars,
Votants	11	Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Claude COLIN, doyen de l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS : AMOSALA S., BREXEL J., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., LE DOUJET C., MAITRALAIN F., SAMSON J., SIMEON J., TULASNE E.

ABSENTS EXCUSES : CADE A. donne procuration à SAMSON J., ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.

SECRETAIRE : BREXEL J.

20260320 – DELIB1 : ELECTION DU MAIRE

Mr Jean-Claude COLIN, doyen de l'assemblée, sollicite deux volontaires comme assesseurs : Jennifer SAMSON et Florent MAITRALAIN acceptent de constituer le bureau.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	0	zéro
- suffrages exprimés :	11	onze
- majorité absolue :	6	six

A obtenu :
- Rose-Marie DANIEL : 11 (onze) voix

Madame Rose-Marie DANIEL ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Elle prend la présidence et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

